

CONTRAT DE LOCATION KAYAK 2018

Coordonnées du client :

Coordonnées du loueur :

Nom :	SAS SUR MER
Prénom :	CRECH KERIO
Date de naissance :	22870 ÎLE DE BREHAT
Adresse :	SIRET :79139272300031
Code Postal :	
Adresse vacances :	
N° de tél.	

Prestation :

... kayak(s): monoplace(s)/kayak(s) 2 places/kayak(s) 3 places / Paddle(s)

Permettant d'embarquer au maximum:

Equipé de Brassière(s) / Combinaison(s)Shorty: 2€
.....Pagaie(s) /Carte(s) marine(s) /Bidon(s) étanche(s)

Ce matériel est loué pour une durée de heure(s)

A partir deheure(s).....minutes

Retour prévu à:.....heure(s)minutes

Le /..... /2018

Règlement de la prestation :

Le montant de la caution est de 200 euros versée par:

Carte identité (ou) passeport

Le montant de la location adulte est de * personne(s) =..... euros

Demi tarif pour les enfants de moins de 12 ans *enfant(s) =.....euros

Total =.....euros

Le règlement s'effectue par:

Espèces:

Chèques:

Chèques vacances:

Autorisation parentale :

Je soussigné(e) :père , mère , tuteur

autorise :.....

A louer le matériel (et ou) à accompagner une personne majeure.

• J'atteste que l'enfant de **moins de 16 ans** sait nager au moins 25 m départ plongé,

• J'atteste que l'enfant de **plus de 16 ans** est capable de plonger puis nager 50 m.

Responsable, je....

✧ Reconnais avoir reçu le matériel en parfait état de marche.

✧ Reconnais être en parfaite santé.

✧ Reconnaît avoir été informé de la zone autorisée pour cette navigation et des conditions de location. **voir verso**

Affirme posséder les connaissances et l'expérience nécessaire à la navigation que je projette de réaliser suivant les conditions présentées par l'organisateur de votre sortie :

Le/...../2018

A Bréhat

Lu et Approuvé

Signature du locataire :

Conditions générales de location

Article 1 : Généralités.

1. Par la signature du contrat de location, le locataire accepte les conditions de location suivante.
2. Le « locataire » est la personne physique qui loue du matériel de loisir en tant que particulier ou la personne physique qui, en qualité de responsable d'un groupe, loue du matériel de loisir pour ce groupe. Le locataire est tenu de présenter une pièce d'identité valable.
3. En tant que prestataire de services, le loueur met à la disposition du locataire, un matériel de loisir sans encadrement.

Article 2 : Accès aux locations

1. Pour des raisons de sécurité les points suivants seront impérativement respectés pour les activités nautiques : *(I recognize to be able to swim at least 25 meters without any help and that my health allows me to practise this activity)*

- Savoir nager 25 m et s'immerger
- Porter le gilet d'aide à la flottabilité
- Ne pas embarquer les enfants de moins de 5 ans pour l'activité canoë-kayak.

2. Aucun matériel de loisir ne peut être loué à une personne de moins de 16 ans. Ces personnes peuvent toutefois faire partie d'un groupe comptant au moins une personne majeure. Cette dernière conclura dans tous les cas le contrat de location.
3. En qualité de responsable d'un groupe, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les présentes conditions générales à tous les participants.
4. Le locataire affirme qu'il possède les connaissances et l'expérience nécessaires à la navigation qu'il projette de réaliser suivant les conditions notées.

(Assert having the required sailing knowledge and experience for the navigation in the above conditions)

Article 3 : Réservations et Paiement

1. Pour les demandes faisant l'objet de l'établissement d'un devis, la réservation sera enregistré à réception du devis accepté accompagné du montant de l'acompte de 30%. En l'absence d'acompte, avant la date indiquée au devis, la réservation ne sera pas enregistrée.
2. Sauf accord particulier, le solde de l'activité est payable au moment de l'établissement du contrat de location en fonction du nombre de participants inscrits sans prendre en considération les désistements de dernière minute.

Article 4 : Lieu d'emploi

1. Le matériel de loisir est exclusivement utilisé dans une zone géographique déterminée ou limitée. Toute utilisation en dehors de cette zone indiquée sans l'accord explicite et préalable du loueur peut justifier la résiliation de la location.

(Acknowledge being informed about the navigation authorizing for this activity and renting conditions)

(Refer to posted water plan and renting conditions)

Article 5 : Etat du matériel

1. Tout matériel, ses accessoires, et tout ce qui en permet un usage normal, sont réputés délivrés en bon état de marche. Ils sont également réputés en règle avec toutes les prescriptions légales ou réglementaires.
2. Le locataire s'assurera au préalable du bon état du matériel de loisir. Les remarques éventuelles sont à indiquer sur le contrat de location. Sans remarque de sa part, le locataire reconnaît recevoir le matériel de loisir en bon état de fonctionnement, complet et sans dégât. *(Acknowledge receiving the equipment in perfect working)*

Article 6 : Durée de la location

1. Le matériel de loisir doit être restitué aux date et heure et lieu spécifiés au recto du présent contrat ou devis.
2. En cas de restitution tardive, toute prolongation de parcours ou de durée de location, fera l'objet d'un réajustement de facturation. *(Binds himself (herself) to pay in case of overtime, the extratime in proportion to the tariffs in force, as well the intervention fees in case on non-respect of the navigation zone).*

Article 7 : Responsabilités

1. Dès enlèvement ou livraison du matériel le locataire a la garde juridique et matérielle du matériel loué.
2. Le locataire est personnellement responsable de toute détérioration, vol ou perte du matériel de loisir loué et de ses accessoires.
3. Le locataire ne laissera pas le matériel loué sans surveillance, sauf s'il est sécurisé par un cadenas et placé à un endroit visible.
4. Le locataire est responsable de l'utilisation du matériel de loisir en ce qui concerne notamment : la réglementation, le respect des règles régissant respectivement le domaine public et privé et la prise en compte de l'environnement. *Takes the legal responsibility for the hired matériel from the undertaking of the equipment until it will be returned, which corresponds to the end of hiring.*
5. Il lui est interdit de sous-louer, et ou de prêter le matériel de loisir sans l'accord du loueur. Tout manquement à cette règle entraînerait sa responsabilité.
6. S'engage à utiliser le matériel confié dans les conditions normales au regard : des règles de navigation, du règlement international des abordages en mer et des spécificités du matériel loué et ce à chaque sortie. *Commits himself (herself) to use the rented equipment in normal conditions in the sight of the navigation regulations, sea collision regulations, and specifications of the rented equipment.*

Article 8 : Assurances

1. SAS SUR MER souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle, la responsabilité civile du locataire n'est pas couverte par SAS SUR MER. Nous vous conseillons d'être couvert par une assurance personnelle en responsabilité civile et individuelle accident (en cas de dommages corporels).

Article 9 : Restitution du matériel

1. A l'expiration du contrat de location éventuellement prorogé d'un commun accord, le locataire, est tenu de rendre le matériel en bon état. A défaut les prestations de remise en état et de fourniture seront facturées au locataire.
2. Le matériel est restitué, sauf accord contraire, des parties, au dépôt du loueur pendant les heures d'ouverture de ce dernier.
3. Le matériel non rendu ou détruit, sera facturé à sa valeur neuve catalogue, en cours de validité.